

trait aux condamnations pour outrage au tribunal, afin de permettre à un juge autre que celui qui a été l'objet de cet outrage de décider objectivement si une déclaration d'un témoin ou d'un accusé peut constituer un outrage au tribunal? L'honorable ministre ne croit-il pas que cette formule empêcherait certains accusés qui outragent intentionnellement le tribunal de prétexter la partialité du juge à leur endroit?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, ce n'est sûrement pas...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès de l'honorable ministre, qui désire répondre à l'honorable député de Charlevoix.

[Traduction]

Si je ne me trompe, le député d'Athabasca demandait la parole pour soulever une question de privilège. On doit lui donner la priorité. Auparavant, je dois signaler aux députés qu'il nous reste très peu de temps. Un mini-débat sur la politique pétrolière a pris une bonne partie de la période des questions et nous devrions avancer le plus vite possible.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'interrompre les travaux, mais l'interprétation est en panne. Elle ne nous parvient pas du tout.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable solliciteur général a la parole.

L'hon. M. Goyer: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas, encore, que les délégués à un congrès politique aient décidé d'une façon ou d'une autre de cette question. Mais ce n'est sûrement pas ceux qui pratiquent la guérilla urbaine qui vont indiquer les priorités au gouvernement. Ce dernier a annoncé ses priorités en ce qui a trait au Code criminel, et je pense qu'elles sont bien connues.

L'hon. M. Asselin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre ne pense-t-il pas que ce serait là un moyen de conserver à nos tribunaux leur dignité et de revaloriser la fonction de juge qui est en train de se détériorer à un point inquiétant, à Montréal, ces temps-ci?

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

GEORGES BANK—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES
ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA LIMITE
INTERNATIONALE

[Traduction]

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné le différend qui existe entre le Canada et les États-Unis quant à la souveraineté sur Georges Bank qui se trouve à mi-chemin entre Yarmouth et Cape Cod (Mass.), l'affaire avance-t-elle ou a-t-on convenu que la ligne médiane telle qu'établie par la convention de Genève de 1958 est la limite internationale reconvenue? Je pose la question à cause des dangers que l'exploration pétrolière sous-marine représente pour l'en-

[L'hon. M. Asselin.]

vironnement, et à cause du besoin d'établir des règlements pour lutter contre la pollution dans la région.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les entretiens se poursuivent mais aucun accord n'a été conclu.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, étant donné que ces pourparlers ont été entamés par suite de la Conférence de Genève et qu'ils durent depuis 13 ans, quand pouvons-nous attendre une conclusion satisfaisante à l'égard de la question juridique relative à Georges Bank?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, dès que les États-Unis se ralièrent à notre point de vue, nous pourrions régler cette question immédiatement. Certains problèmes se posent entre nous et nous nous efforçons d'en arriver à un arrangement amical.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je me demande quand le ministre va cesser de nous débiter des sornettes et commencer à exercer un peu d'initiative.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions s'achève.

* * *

RADIO-CANADA

CONSULTATION PRÉALABLE AVEC LE SECRÉTARIAT
D'ÉTAT AU SUJET D'ACTES ILLÉGAUX À
L'ÉMISSION «WEEKEND»

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. En son absence, je la poserai au ministre assurant l'intérim. A la suite du programme «Weekend», télévisé dans la soirée de dimanche dernier, et qui avait trait au problème des stupéfiants au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si on avait consulté préalablement son ministère à propos de la publicité donnée à un acte illégal sur le petit écran où l'on a vu deux jeunes filles s'injecter elles-mêmes un produit narcotique, et si les deux jeunes filles en question ont touché un cachet pour cette démonstration?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que cette question soit portée à la connaissance du ministre.

M. Roy (Timmins): Le ministre compte-t-il faire ouvrir une enquête afin de savoir si un acte illégal posé à la télévision est conforme aux lois de notre pays ou...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question n'est pas réglementaire.

* * *

LA CONSOMMATION

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DES TARIFS DE LA
BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Consommation et